2 septembre 2008 **08.376**

Question du groupe libéral-radical

Nomination du futur chimiste cantonal: la politique des petits copains?

La probable nomination du futur chimiste cantonal, en la personne de M. Pierre Bonhôte, nous a profondément surpris et interpellés.

Alors que, dans le service concerné, des personnes compétentes étaient à même de remplacer le titulaire du poste à son départ, voilà que le Conseil d'Etat, respectivement le chef du Département de l'Economie, est en passe de parachuter un "outsider" à la tête de ce service. Cette nomination sera d'autant plus surprenante que M. Pierre Bonhôte ne dispose pas de tous les diplômes nécessaires et qu'il devra donc – aux frais de l'Etat – suivre une formation complémentaire.

L'aspect de tactique politique qui préside à cette nomination n'aura échappé à personne tant la stratégie des chaises musicales mise en place par le Parti socialiste est cousue de fil blanc. Nous désapprouvons vivement cette manœuvre et souhaitons interpeller le Conseil d'Etat sur les points suivants:

– Quelle procédure de nomination a-t-elle été ou est-elle suivie? La décision a-t-elle été prise par le Conseil d'Etat ou par le chef du Département?

– N'aurait-on pas dû privilégier une candidature interne si le service disposait des compétences nécessaires?

– Combien coûtera à l'Etat la formation complémentaire du nouveau chimiste cantonal?

– Etant donné que l'Etat paiera une formation complémentaire pour permettre à M. Pierre Bonhôte d'occuper le poste de chimiste cantonal, le Conseil d'Etat a-t-il inclus, dans le contrat d'engagement, à l'image de ce qui se fait dans le privé, une clause lui imposant de rester un certain nombre d'années au service de l'Etat?

– Si aucune clause ne figure dans le contrat, l'intéressé a-t-il pris un engagement oral?

– S'il quitte son poste de chimiste cantonal, devra-t-il rembourser les frais de la formation complémentaire qui lui a été dispensée?

– Le chef du Département peut-il affirmer devant le Grand Conseil qu'à aucun moment de la procédure il n'a eu de contacts avec des représentants du Parti socialiste à ce propos et qu'à aucun moment il n'a reçu de pressions de sa part, qu'il s'agisse du parti cantonal ou de la section de la Ville de Neuchâtel?

– Est-il exact que le personnel du service concerné a été informé de cette promise nomination avant même que les annonces concernant le poste ne paraissent dans la Feuille officielle?

Signataires: J.-B. Wälti, Ph. Haeberli, Y. Botteron, Ch. Häsler, O. Haussener, E. Berthet, W. Jakob, M. Fellrath, Ph. Gnaegi, Ph. Bauer, D. Humbert-Droz, A. Obrist, N. Stauffer, P.-A. Steiner, C. Blandenier, F. Monnier, R. Tanner, C. Boss, F. Bigler, C. Gueissaz, M.-A. Nardin, C. Guinand, R. Comte, J.-F. de Montmollin, Y. Fatton, E. Bernoulli, T. Perrin, J. Walder, J. Tschanz, P. Ummel, L. Amez-Droz et Ch. Imhof.